

## AUJOURD'HUI

Maitien du Niveau d'information et recommandation sur persistance prévu dans le département de l'Oise.  
 Fin du niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord, Pas de Calais et de la Somme.  
 Pas de niveau d'information et recommandation prévu dans le département de l'Aisne.

## DEMAIN

Fin du niveau d'information et recommandation prévu dans les départements de l'Oise.  
 Pas de niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord, de l'Aisne, du Pas de Calais et de la Somme.

Avant-hier 14/02/2019		Hier 15/02/2019		Aujourd'hui 16/02/2019		Demain 17/02/2019		
Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>		Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Polluants et seuils prévus en µg/m <sup>3</sup>		Polluants et seuils prévus en µg/m <sup>3</sup>	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
				Nord				
		50		Pas-de-Calais				
		50		Somme				
				Aisne				
		50		Oise	50			

## Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint
µg/m <sup>3</sup>	Microgramme par mètre cube d'air = un milliardième de gramme

**1<sup>er</sup> niveau : information et recommandation** → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

**2<sup>ème</sup> niveau : alerte** → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1<sup>er</sup> niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

## L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10 :

**Limiter leurs activités sportives et physiques intenses** en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur

**Limiter leurs déplacements** sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

**Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles**

**Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.**

## Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser les moyens de transport les moins polluants, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.

Il est également recommandé de maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les acteurs économiques (industrie et agriculture) sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.

## EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Le département de l'Oise est concerné par cet épisode de pollution. Hier, le seuil d'information et de recommandation a été atteint dans le département de l'Oise et il devrait être atteint également aujourd'hui.

Les départements de la Somme et du Pas de Calais ont dépassé le seuil d'information et de recommandations hier mais ne seront plus concernés par l'épisode de pollution aujourd'hui et demain. Les départements du Nord et de l'Aisne ne sont pas concernés par l'épisode de pollution.

Cet épisode de pollution s'explique par une stabilité des conditions météorologiques défavorables à la dispersion des particules (conditions anticycloniques, faible hauteur de mélange de la masse d'air et vents faibles) associées à des émissions importantes (notamment du chauffage et trafic routier).

Au vu des conditions météorologiques, des mesures observées et des modèles de prévision, les concentrations en particules devraient augmenter et dépasser aujourd'hui le seuil d'information et de recommandation dans l'Oise ce qui ne devrait plus être le cas demain. Cependant, ce seuil ne devrait pas être atteint dans les autres départements de la région.

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
<a href="http://www.atmo-hdf.fr">www.atmo-hdf.fr</a> 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) <a href="#">S'abonner gratuitement aux alertes.</a>	<a href="http://www.prefectures-regions.gouv.fr">http://www.prefectures-regions.gouv.fr</a> 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme)	<a href="https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/">https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/</a> 03 62 72 86 27
Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les	03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	
		